



REUNION D'INFORMATION TOUS MODES D'ACCUEIL

Mairie du 19^{ème} arrondissement
Place Armand Carrel

Janvier 2026

LES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

Chacun de ces accueils peut être
en gestion municipale ou associative.



Dans le 19^{ème} arrondissement, il existe de nombreuses solutions adaptées à votre situation et à vos attentes.

MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL

- Assistant.e maternel.le employé.e par des particuliers
- Garde à domicile simple ou partagée: auxiliaire parental.e/ garde d'enfants A et B

MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

- Crèche familiale, avec un.e assistant.e maternel.le agréé.e
- Crèche collective
- Crèche parentale
- Crèche en appartement
- Halte-garderie
- Muti-accueil
- Jardin d'enfants pédagogique

Ces établissements proposent des contrats d'accueil en adéquation avec les besoins des familles. Certains établissements assurent un multi-accueil associant : l'accueil régulier à temps plein et à temps partiel.

LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Vous êtes futur parent ou parent d'enfants de 0 à 6 ans ? Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) parisiens offrent un suivi médical préventif gratuit pour les enfants, des actions de dépistage et d'éducation pour la santé, ainsi que des activités d'éveil et de soutien à la parentalité

Les centres de PMI du 19^e

- 6, rue Clavel 01.44.52.57.16
- 11 bis, rue Curial 01.40.36.67.20
- 52, avenue de Flandre 01.44.72.09.35
- 8, rue Henri Verneuil 01.40.38.84.60
- 10, rue de Thionville 01.40.34.26.52
- 13, rue Rébeval 01.42.01.15.28
- 3, rue du Hainaut 01.44.52.81.15
- 7, place Rhin et Danube 01.53.72.83.82
- 10, rue Henri Ribière 01.53.38.95.03 – *fermée*
- Horaires : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Le centre de santé sexuelle

- 12, rue Gaston Tessier en face de la sortie du RER Rosa Parks
Prise en charge de la santé sexuelle (contraception, avortement, dépistages des infections sexuellement transmissibles, violences, excision...)



MAJ 06/01/2023

LES ACTIVITES DANS LES CENTRES DE PMI DU 19EME ARRONDISSEMENT DE PARIS (T6)

	PMI THIONVILLE 50, rue de Thionville T : 01 40 34 25 52 Métro Châtelet (51) ou Crimée (7)	PMI ABBAYE 13, rue Abbaye T : 01 42 01 15 28 Métro Belleville (12 et 13)	PMI H. VERMOREL 8, rue Henri Vermorel T : 01 40 38 84 80 Métro Crimée (7) RER C Rosa Parks	PMI RHEIN et DANUBE 7, pl. Rhein et Danube T : 01 55 72 83 82 Métro Denfert (7 bis)	PMI HANAU 3, rue du Hanau T : 01 44 52 83 15 Métro Châtelet (51)	PMI CUREL 23, bis rue Curial T : 01 40 36 67 20 Métro Riquet (7)	PMI FLANDRE 52, av. de Flandre T : 01 44 72 08 35 Métro Riquet (7)	PMI CLAUDEL 6, bis rue de Claudel T : 01 44 52 57 38 Métro Pyrénées (12)	PMI H. ABBADE 8-12, rue Henri Abbade T : 01 53 38 90 13 Métro Place des Fêtes (7) (bis et 13) PSRMS
il est préférable de téléphoner avant de se rendre à un atelier									
GRUPE FUTURS PARENTS					Les jeudis 14h-15h 15 janvier/28 février 19 mars/16 avril 21 mai/ 18 juin Gratuit, SUR inscription			2 jeudis/mois de 14h à 15h30	
ATELIER SANTE ENVIRONNEMENTALE					Mais premier atelier santé environnement (Sciences) Les lundis 14h-15h 12 janvier/ 26 janvier 9 février/ 23 février				
PROMENADE DANS LE 19e ARRONDISSEMENT futurs parents et parents d'enfants de moins d'un an	Les mardis après-midi de 15h à 16h30, rendez-vous au parc des Buttes Chaumont, entrée maïre 156 27 janvier/17 Mars/28 Mai Les jeudis de 15h à 16h30, rendez-vous au parc de la Villette, jardin du Dragon 18 février/23 Avril/28 Mai Ateliers gratuits, SUR INSCRIPTION, auprès des publicatrices de secteur : Victoire Delcroix (06 30 20 20 25) et Estelle Demarec (06 08 30 64 28)								
ATELIER MASSAGE de la naissance à 4 mois		Le jeudi 14h-15h sur inscription	Les 3e et 4e mardis du mois (sur inscription)		Le jeudi 14h30-15h30 sur inscription	Le vendredi 15h-15h sur inscription	Le mercredi de 15h à 15h sur inscription	1 Samedi/mois 15h-15h sur inscription	
Atelier PORTAGE		Individuellement sur inscription (pas de jour fixe)	Sans RDV	Individuellement sur inscription (pas de jour fixe)	Individuellement sur inscription (pas de jour fixe)	"atelier portage en échange" le 2ème et 4ème jeudi après mi-juin du mois sur inscription			
Atelier bébés-parents de la naissance à l'âge de la marche	Le jeudi 14h-15 h	Le mardi 14h30-15h30 Sans inscription	Echange parents-enfants le vendredi 14h30-15h (sans inscription)	Le jeudi 14h30-15h30 De 2 mois- jusqu'à 3 ans	"Jouons ensemble" de 2 mois à 6 ans, le 2er mercredi du mois de 14h30 à 15h sur inscription Réserve en septembre			Atelier parent-enfant 2 jeudis/ mois 14h-15h30	
ALLAITEMENT ET SEVRAGE							consultation Allaitement sur rendez-vous		
Atelier écrit et langage								2 vendredis/ mois 9h à 10h sur inscription	
VOTRE ENFANT LE LIVRE ET VOUS	Association LIRE : sur un temps de consultation		Atelier livres les jeudis 10h-11h à la PMI 15 janvier 2023/ 12 février 26 avril/ 23 mai Les mardis 10-11h à la bibliothèque Benjamin Rabier 17 mars/ 16 juin Atelier gratuit sur inscription	3e mercredi du mois 14h-15h (sans inscription) + LIRE		Association LIRE : 2 fois/mois sur un temps de consultation Appeler pour connaître les dates		Association LIRE : 3 fois/mois les mercredis ou jeudis Appeler pour connaître les dates	
EVEN DU TOUT PETIT de la naissance à la marche					Le mardi de 14h30-15h30			De 2 mois sur inscription	
ATELIER MOTRICITE des les premiers déplacements								Les vendredis 15h15-15h	
PREPARATION A LA NAISSANCE Futurs parents					Le lundi 14h30-15h30 sur inscription possible changement à commencer du février				



Service territorial de PMI,
29 rue de l'Ourcq
01 71 28 18 21

LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE



Les professionnels du service de Protection Maternelle et Infantile vous proposent un atelier collectif

GRUPE FUTURS PARENTS

Votre enfant va naître et vous vous posez de nombreuses questions concernant la grossesse, la préparation à la naissance, l'accouchement, le retour à domicile, les besoins du nouveau-né, l'allaitement, le suivi médical de l'enfant, les aides et relais de proximité, les lieux ressources en lien avec la parentalité, la reprise du travail...



Pour y répondre les **sages-femmes et infirmières puéricultrices** du 19^e vous proposent des temps d'échanges, sur inscription en centre de PMI.

DATES ET LIEUX DE RDV

Le 3^e jeudi du mois de 14h à 16h

15 Janvier 2026
19 Février
19 Mars
16 Avril
21 Mai
18 Juin

A la PMI du Hainaut 3, rue du Hainaut 75019 Paris M^o5 Ourcq

Atelier gratuit, sur inscription, au 01 44 52 81 15



Les professionnels du service de Protection Maternelle et Infantile vous proposent un atelier collectif

PROMENADE DANS LE 19^{ème} ARRONDISSEMENT



Pour Qui ?

Les parents d'enfants de moins d'un an et les futurs parents

Pourquoi ?

- Sortir pour un temps convivial à la découverte du quartier
- Echanger autour de la naissance de votre bébé avec d'autres parents et les professionnels de la petite enfance



Programme du premier semestre 2026

Parc des buttes chaumont

Métro 5 - Caulaincourt
Bus 40, 42, 75 - Avenue du Canal - Métro du 19^{ème}



De 15h à 16h30

- Mardi 27 janvier
- Mardi 17 mars
- Mardi 19 Mai

Parc de la Villette, Jardin du Dragon

Métro 7 - Gare du Nord ou Paris de la Villette
Bus 24 - Courtille - Bus 67 - Courtille Courtille
Tram T3b - Paris de la Villette



De 15h à 16h30

- Jeudi 19 février
- jeudi 23 Avril
- Jeudi 28 Mai

Atelier gratuit, sur inscription, en laissant un message aux puéricultrices de Secteur :
Violette Delcroix (06 30 19 10 15) Estelle Demarez (06 08 30 64 28).



Les professionnels du service de Protection Maternelle et Infantile
vous proposent un atelier collectif

ATELIER LIVRE

En partenariat avec la bibliothèque Benjamin Rabier

- **Pour qui ?** Parents avec enfants (dès la naissance et jusqu'à 6 ans)
- **Pourquoi ?**

- Partager un moment d'éveil et de plaisir avec son enfant
- Echanger avec d'autres parents, des professionnels de la petite enfance et des bibliothèques
- Découvrir ou mieux connaître des lieux culturels tels que la bibliothèque



PROGRAMME - Septembre 2025 à Juin 2026

Jeudi 25 septembre 2025	10h à 11h	PMI 8 rue Henri Verneuil
Jeudi 9 octobre	10h à 11h	PMI 8 rue Henri Verneuil
Jeudi 13 novembre	10h à 11h	PMI 8 rue Henri Verneuil
Mardi 9 décembre	10h à 11h	Bibliothèque Benjamin Rabier RDV devant la PMI à 9h40
Jeudi 15 janvier 2026	10h à 11h	PMI 8 rue Henri Verneuil
Jeudi 12 février	10h à 11h	PMI 8 rue Henri Verneuil
Mardi 17 mars	10h à 11h	Bibliothèque Benjamin Rabier RDV devant la PMI à 9h40
Jeudi 16 avril	10h à 11h	PMI 8 rue Henri Verneuil
Jeudi 21 mai	10h à 11h	PMI 8 rue Henri Verneuil
Mardi 16 juin	10h à 11h	Bibliothèque Benjamin Rabier RDV à 9h40 devant la PMI

Atelier gratuit, sur inscription auprès de la PMI au 8 rue Henri Verneuil
ou par téléphone au 01 40 38 84 60



- **Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)**

Les lieux d'accueil enfants-parents sont des espaces conviviaux et ludiques aménagés pour favoriser l'éveil et le jeu des enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent.

Rencontres sans rendez-vous, gratuites (une contribution libre peut-être demandée) et confidentielles

- **FONDATION DE LA CROIX SAINT SIMON (FOCSS): 0/4 ans**
Le Coquelicot au 15, place du Maroc - lundi, mardi, jeudi et samedi de 14h30 à 18h30
- **CENQUATRE-PARIS - 0/5 ans**
La Maison des Petits au 5, rue Curial – mardi-dimanche de 14h30 à 18h
- **CRESCENDO – 0/6 ans**
Les samedis du 19^{ème} au Cabanon de la Place des Fêtes (CAPLA) 01 72 63 41 83 – les samedis matins de 10h30 à 12h30

- **La Maison des liens familiaux de la Fondation Olga Spitzer**

Lieu ressource pour les familles et les professionnel.le.s avec une équipe pluridisciplinaire qui propose des ateliers parents-enfants-ados, des ateliers de médiation, d'accompagnement à la parentalité, un accueil juridique et des espaces de rencontre.

- Accueil en famille ouvert à tous sans RDV - 1 samedi sur 2 (samedis des semaines paires) de 10h30 à 17h30 - 47 rue Archereau - 01 42 00 43 25

- **Les samedis en famille par Môme en Famille**

- Activités parents-enfants proposées par l'association Môme en famille le samedi de 9h à 10h15 et de 10h30 à 11h45, entrée libre et gratuite dans les crèches 12, Cité Lepage et 171 rue de Crimée
- Renseignements: contact@momenfamille.com 07 78 01 85 73

- **CPTS Communautés professionnelles territoriales de santé**

Ateliers de prévention à destination des jeunes et futurs parents, animés par des kinésithérapeutes : motricité du bébé, premiers secours, mouchage, portage physiologique et post-partum de la maman.

Pris en charge sur inscription obligatoire par mail : atelierprevention.cptsparis19@gmail.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les dépôts de demande de place en crèche municipales se font à partir du 6ème mois de grossesse à l'Espace Familles sur rendez-vous (à prendre sur le site internet de la Mairie du 19^e) ou directement en ligne sur Paris Familles. Un rendez-vous à l'Espace Familles de la Mairie est ensuite nécessaire pour confirmer l'inscription :

- *du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30*
- *au 01 44 52 29 19 ou via la rubrique « contact » du site internet de la mairie du 19^e.*

La demande de place en crèche est à actualiser tous les 3 mois via le logiciel Paris Familles. L'acte de naissance est également à envoyer à l'Espace Familles.

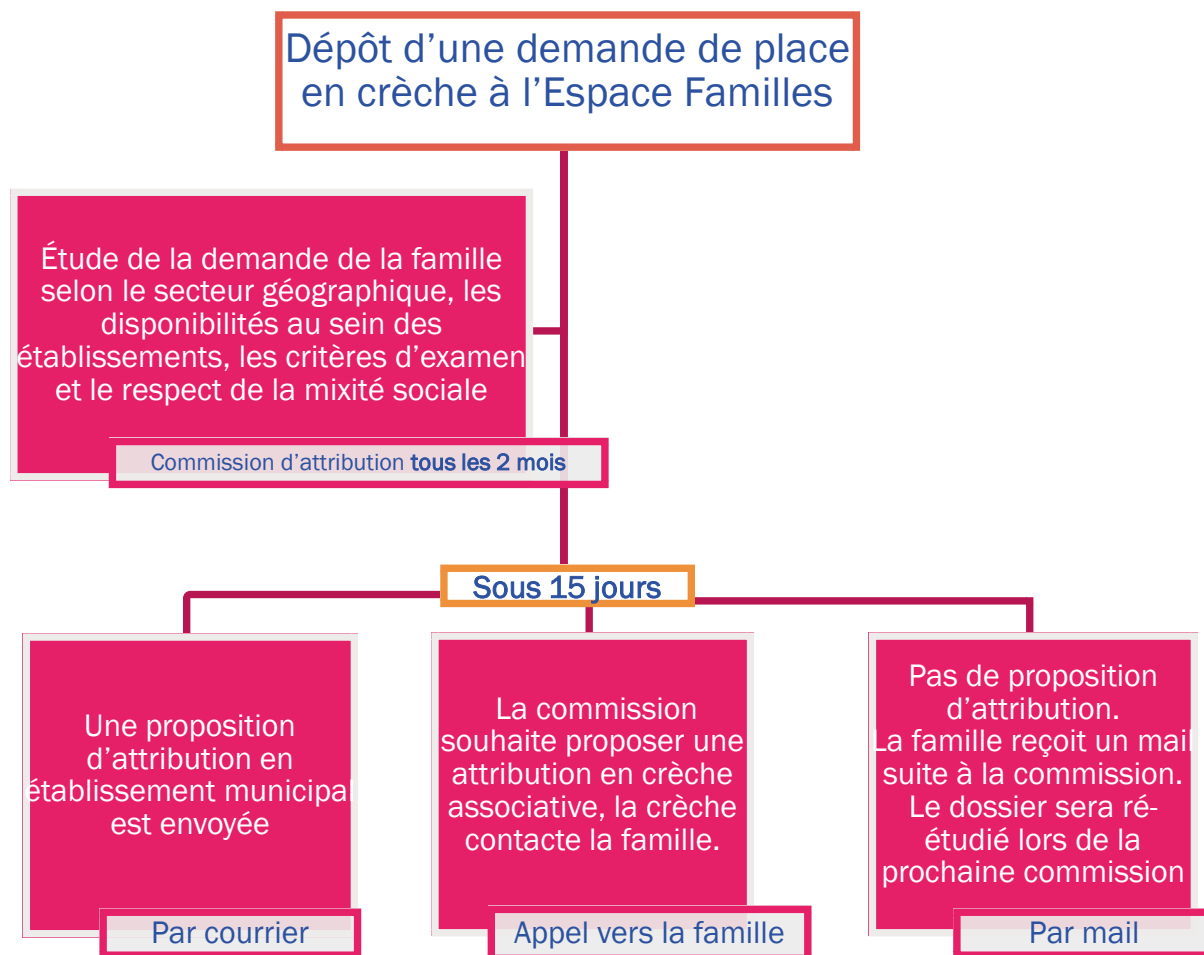
Votre enfant pourra être accueilli 6h, 7h, 8h, 9h ou 10h par jour. Le forfait d'accueil de votre enfant sera l'objet d'un échange avec la/le responsable de votre établissement. A temps plein ou à temps partiel de façon régulière ou occasionnelle.

Pour ces établissements, le dépôt se fait directement auprès de la ou du responsable :

- *Multi-accueil*
- *Jardin d'enfants pédagogique*
- *Halte-garderie*

Plus d'informations : www.mairie19.paris.fr/ma-mairie/petite-enfance/modalites-d-inscription-175

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE



Critères de priorité:

- Foyers où les deux parents travaillent
- Familles monoparentales
- Parents en voie d'insertion
- Enfants en situation de handicap
- Enfants adoptés
- Naissances multiples
- Grossesses précoces
- Signalements de l'enfance en danger
- Couples d'étudiants
- Continuité du mode de garde pour les familles emménageant dans le 19^e arrondissement

Aucun critère ne donne droit automatiquement à une place en crèche.

Vous pouvez consulter l'état de votre demande de place en crèche via le portail Paris Familles

MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL



GARDE A DOMICILE AUXILIAIRE PARENTALE /GARDE D'ENFANTS

Ce mode d'accueil est régi par le Code du Travail et la Convention Collective Nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Caractéristiques :

- Recrutement par les parents ou par un prestataire
- Garde simple ou partagée
- Combinaison possible avec un autre mode d'accueil
- Au domicile de la famille
- Horaires fixés par la famille
- Tarif : contrat établi entre l'employeur parent ou le prestataire
- Pour en savoir plus :

Monenfant.fr (CAF) ; **Pajemploi** (URSSAF pour les différentes déclarations) ; **Fepem.fr** ; **Particulieremploi.fr** ; **Servicepublic.fr** (information générale sur ce mode d'accueil) ; **cesu.urssaf.fr** ; **servicesalapersonne.gouv.fr** (organismes agréés pour la garde à domicile)

- Recrutement:

Les Relais Petite enfance :

- organisation et animation de rencontres collectives pour les enfants et leurs auxiliaires ;
- accompagnement et professionnalisation des auxiliaires parentales.

ASSISTANT.E MATERNEL.LE EMPLOYÉ.E PAR UN PARTICULIER

Accueil d'enfants de façon régulière, à temps plein ou partiel, durant la journée, au domicile d'un.e assistant.e maternel.le employé.e par les particuliers. Un contrat est signé entre le particulier employeur et l'assistante maternelle.

- L'assistant.e maternel.le **est formé.e, et agréé.e** par la Ville de Paris
- L'assistant.e maternel.le est suivi.e dans sa pratique professionnelle par l'équipe du **service d'agrément des assistant.e.s maternel.le.s et familial.e.s (SAMF)**, à travers des visites à domicile et des ateliers animés par les éducatrices de jeunes enfants dans les Relais Petite Enfance et ses antennes.
- Le SAMF est composé d'une secrétaire qui donne les premiers renseignements, d'assistantes sociales, éducatrices de jeunes enfants, médecins et psychologues. **Renseignements et listes d'assistant.e.s maternel.le.s disponibles, auprès du SAMF au 01 71 28 18 09. Rendez-vous avec une assistante sociale qui vous recevra au 29 rue de l'Ourcq, pour avoir des informations sur les spécificités de cet accueil.**
- L'assistant.e maternel.le peut se rendre au Relais Petite Enfance (RPE) : lieu animé par une Éducatrice de Jeunes Enfants et spécialement aménagé pour les jeunes enfants et y échanger sur ses pratiques professionnelles.

L'assistant.e maternel.le :

- Est désectorisé.e et agréé.e pour un accueil de 1 à 4 enfants, à partir de 2 mois et demi
- Garde l'enfant sur des horaires fixés en fonction des besoins des familles
- Est rémunéré.e selon le tarif contractualisé avec le particulier employeur.
- La liste des assistant.e.s maternel.le.s ayant des places disponibles est mise à jour par le SAMF, communiquée sur demande. Elle est également disponible auprès de l'espace familles ou sur le site monenfant.fr (CAF), mis à jour par les assistant.e.s maternel.le.s, qui ont l'obligation de figurer sur ce site.

MODES D'ACCUEIL COLLECTIF MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS



Une crèche familiale accueille les enfants de façon régulière, à temps plein ou temps partiel, **durant la journée au domicile d'un.e assistant.e maternel.le** employé.e soit par la Mairie de Paris soit par une structure associative.

Des temps collectifs sont proposés dans les locaux de la crèche familiale, ainsi que des ateliers d'éveil animés par des éducatrices de jeunes enfants.

Un contrat est signé entre la familles, l'assistant(e)maternel(le) et la crèche familiale. Toutes les démarches administratives sont faites à la crèche familiale.

Des visites régulières au domicile des assistantes maternelle sont organisées par les responsables et les éducateurs.trices de jeunes enfants.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription :
 - à l'Espace Familles, de la Mairie du 19^e pour les établissements municipaux ou directement en ligne sur Paris Familles.
 - Directement auprès des structures associatives

Votre enfant pourra être accueilli 6h,7h, 8h, 9h ou 10h par jour, Vous ne pouvez choisir qu'un seul forfait

- Fermetures: Les crèches familiales sont fermées l'été et une semaine en hiver
- Âge : 2 mois ½ à 3 ans
- Horaires : 7h30-18h30, pour les établissements municipaux, 8h-18h30 ou 19h, pour les établissements associatifs
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

Accueil par une équipe pluridisciplinaire, fonctionnant à partir d'un projet d'établissement s'intégrant dans une politique globale de la petite enfance de la Ville de Paris.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription :
 - à l'Espace Familles de la Mairie du 19^e pour les structures municipales ou directement en ligne sur Paris Familles. Un rendez-vous est ensuite nécessaire pour confirmer l'inscription.
 - Directement auprès des structures associatives
- Age : 2 mois ½ à 3 ans. Certaines crèches accueillent entre 18 mois et 3 ans.
- Accueil : du lundi au vendredi.

A temps plein ou à temps partiel de façon régulière ou occasionnelle: Votre enfant pourra être accueilli 6h, 7h, 8h, 9h ou 10h par jour. Le forfait d'accueil de votre enfant sera l'objet d'un échange avec la/le responsable de votre établissement;

- Horaires :
 - crèches municipales : 8h à 18h30
 - crèches associatives : horaires variables
- Fermetures des crèches municipales en période d'été et d'hiver:

Regroupement/relai: continuité d'accueil pendant ces deux périodes de vacances scolaires 1 à 2 semaines en fin d'année et 3 à 4 semaines durant l'été.

- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

CRÈCHE EN APPARTEMENT

Accueil en petit effectif (8 à 15 enfants), répartis sur **plusieurs appartements**.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la structure
- Age : 2mois ½ - 3 ans
- Horaires : 8h-19h (pour certaines structures à partir de 7h30 et jusqu'à 21h)
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

Les parents participent à l'accueil des enfants, avec la collaboration de professionnel.le.s qualifiés.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Gestion : association de parents
- Inscription directement auprès de la structure
- Age : de 2 mois ½ à 3 ans variable selon les structures
- Horaires variables selon la structure.
- Temps plein ou temps partiel
- Tarifs en fonction des structures

Lieu d'accueil aménagé encadré par une équipe de professionnel.le.s pluridisciplinaires

.INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la ou du responsable
- Pas de sectorisation selon le domicile
- A temps partiel de façon régulière ou occasionnelle (demi journée 8h30-12h30 puis 13h30-17h30) et 5 demi-journées maximum. Ou en journée complète pour les HG Quai du Lot, Henri Verneuil, boulevard Macdonald, rue Bouret, rue Curial, rue Goix.
- Age : de 3 mois à 3 ans selon l'agrément de l'établissement
- Horaires : 8h30 à 17h30, pour les structures municipales et variable pour les structures associatives
- Fermetures en période d'été et d'hiver:
Regroupement/relai: continuité d'accueil pendant ces deux périodes de vacances scolaires 1 à 2 semaines en fin d'année et 3 à 4 semaines durant l'été.
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

JARDIN D'ENFANTS PÉDAGOGIQUE

Accueille les enfants afin de les **accompagner jusqu'à leur rentrée en école élémentaire, tout en suivant** un enseignement conforme au programme de l'Education nationale d'où l'importance d'une présence soutenue de l'enfant.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Inscription directement auprès de la structure

- Age : 2 ans 1/2 à 6 ans
- Horaires : de 8h15 à 17h00, sauf le mercredi de 8h15 à 11h30 (accueil que de 15 enfants la matinée du mercredi) avec un relai au centre de loisirs l'après midi . Attention, ces établissements sont fermés durant les vacances scolaires (inscription possible en centre de loisirs durant ces périodes).
- Tarif selon le quotient familial (de 2 à 150 € par mois sur 10 mois: **pas de déductions en cas d'absence**).

Cantine non comprise dans ce tarif et fourni par la Caisse des Écoles.



COMMENT SONT FINANCÉS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ?

La Ville de Paris, la CAF de Paris et les familles des enfants accueillis participent au financement des établissements d'accueil de la petite enfance. La facturation aux familles couvre en moyenne 18% du coût total de fonctionnement d'une place d'accueil.

COMMENT SONT FIXÉS LES TARIFS FAMILIAUX ?

Les tarifs sont fixés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Ils sont calculés en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge. Ce tarif proportionnel est encadré, pour les plus bas et les plus hauts revenus, par un tarif plancher et un tarif plafond.

→ **LE TARIF PLANCHER** est calculé sur la base du revenu de solidarité active mensuel d'une personne seule avec un enfant, déduction faite du forfait logement, soit 814,62€ mensuels depuis le 1^{er} janvier 2026.

→ **LE TARIF PLAFOND** est calculé sur la base d'un revenu fixé par la CNAF à 8 500€ mensuels à compter du 1^{er} septembre 2025.



Plus d'informations ici : [Demander une place en crèche - Ville de Paris](#)

CALCUL DU TARIF HORAIRE

Crèches (collectives ou familiales)

DU 1 ^{er} JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2026 *			
(sous-réserve de la stabilité des ressources plancher)			
Composition familiale	Ressources mensuelles x taux d'effort	PLAFONDS HORAIRES	PLANCHERS HORAIRES
1 enfant à charge	vos ressources mensuelles x 0,000619	5,26 €	0,50 €
2 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,000516	4,39 €	0,42 €
3 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,000413	3,51 €	0,34 €
4 - 7 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,000310	2,64 €	0,25 €
8 enfants ou + à charge	vos ressources mensuelles x 0,000206	1,75 €	0,17 €

* Ces tarifs changent chaque année, au 1^{er} janvier. Retrouvez en janvier 2027 sur [Paris.fr](https://paris.fr) les tarifs 2027

EXEMPLES DE FORFAITS À TEMPS PLEIN POUR UN ENFANT À CHARGE (5 jours par semaine)

	FORFAIT 10h/jour 5 jours par semaine		FORFAIT 8h/jour 5 jours par semaine	
	Tarif plafond	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif plancher
Octobre 2025 23 jours ouvrés	5,26 x 10 x 23 = 1209,80€	0,5 x 10 x 23 = 115€	5,26 x 8 x 23 = 967,84€	0,5 x 8 x 23 = 92€
Novembre 2025 19 jours ouvrés	5,26 x 10 x 19 = 999,4€	0,5 x 10 x 19 = 95€	5,26 x 8 x 19 = 799,52€	0,5 x 8 x 19 = 76€

EXEMPLES DE FORFAITS À TEMPS PARTIEL POUR UN ENFANT À CHARGE (3 jours par semaine)

	FORFAIT 10h/jour 3 jours par semaine		FORFAIT 8h/jour 3 jours par semaine	
	Tarif plafond	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif plancher
Octobre 2025 13 jours ouvrés	5,26 x 10 x 13 = 683,80€	0,5 x 10 x 13 = 65€	5,26 x 8 x 13 = 547,04€	0,5 x 8 x 13 = 52€
Novembre 2025 11 jours ouvrés	5,26 x 10 x 11 = 578,6€	0,5 x 10 x 11 = 55€	5,26 x 8 x 11 = 462,88€	0,5 x 8 x 11 = 44€

→ Un tarif dégressif s'applique aux familles d'enfants en situation de handicap allocataires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), même si l'enfant en situation de handicap n'est pas celui accueilli dans l'établissement (il peut s'agir d'un frère ou d'une sœur). Ce tarif s'obtient en multipliant les ressources mensuelles par le taux d'effort immédiatement inférieur à celui correspondant à la composition familiale.

→ Votre tarif journalier sera appliqué en fonction du nombre d'heures quotidiennes choisies dans le forfait d'accueil.

→ En crèche comme en halte-garderie, les contrats, d'une durée d'un an doivent faire l'objet d'une signature à l'entrée puis en septembre et janvier.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR ACCÉDER À PARIS FAMILLES ?

Après la signature de votre contrat, vous n'avez plus rien à faire. L'accès au portail Paris Familles se fait directement depuis votre compte Mon Paris. Il vous permet d'avoir accès à votre facture chaque mois. En parallèle, vous recevez une alerte par courriel ou une facture papier si vous en avez la demande.

Si vous ne constatez pas de facturation dans le portail Paris Familles au début du mois suivant le démarrage de l'accueil de votre enfant, pensez à le signaler via le formulaire de sollicitation de Paris.fr (<https://sollicitations.paris.fr/>).



VOUS POUVEZ RÉGLER VOTRE FACTURE VIA :

→ Une **carte bancaire** depuis le portail internet de Paris Familles.

→ Un **prélèvement automatique** si vous en avez fait la demande sur Paris Familles.

→ Un **chèque** ou **CESU** prépayé par courrier à Paris Familles (seuls les tickets CESU sous format papier sont acceptés).

→ En **espèces** dans toutes les mairies d'arrondissement pour les montants inférieurs à 300 €.



UN PROBLÈME SUR VOTRE FACTURE ? Contactez Paris Familles

→ Sur : <https://sollicitations.paris.fr/>

→ Par téléphone au 3975 en joignant un-e téléconseiller-ère. En cas de nécessité, un rendez-vous téléphonique avec un expert sera proposé.

→ Par courrier à : Ville de Paris - Paris Familles, 330 quai de Jérammes, 75010 Paris

TARIFICATION

EXEMPLE

Tarification pour un couple qui travaillent tous les 2 avec un enfant à charge:

Prise ne compte de l'avis d'imposition N-2 : Calcul sur les revenus 2024 (pour chaque parent si avis séparé)

CALCUL

- *Somme totale avant abattement divisé par 12 = revenu par mois*
- *Revenu mensuel X par 0,000619 = Tarif (Tarif plancher ou tarif plafond)**
- *Tarif X par forfait horaire (de 6h à 10h selon le choix de la famille) X le nombre de jours de présence :*

Soit : 4,42 ou 0,50 (plafond tarif) X 6h (forfait horaire) X 5 (jours de présence)

*Tarif horaire change en fonction du nombre d'enfants

	Type de structure	Horaires	Age	Gestion	Inscription & recrutement	Tarif
MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL	Garde à domicile Auxiliaire parental.e/garde d'enfants	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement auprès des parents ou d'un prestataire	Suivant la convention collective nationale
	Assistant.e maternel.le employé.e par un particulier	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement direct auprès des parents	
MODES D'ACCUEIL COLLECTIF	Crèche familiale	7h30/18h30	2mois ½ -3ans	Municipale Associative	Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure	Selon le quotient familial CAF
	Crèche collective	8h/18h30	2 mois ½ -3 ans	Municipale Associative	Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure	
	Crèche en appartement	8h/19h ou 7h30/21h	2 mois ½ - 3 ans	Associative	Auprès de la structure	
	Crèche parentale	Variable	2 mois ½ - 3 ans	Associative	Auprès de la structure	En fonction des structures
	Halte-garderie	8h30/17h30	3 mois 3 ans (mercredi Am)	Municipale Associative	Auprès de la structure	Selon le quotient familial CAF
	Muti-accueil	8h/18h30	2- 3 ans	Associative	Auprès de la structure	
	Jardin d'enfants pédagogique	8h15/17h	2 ½ - 6 ans	Municipale	Auprès de la structure	

QUESTIONS ET ECHANGES

